



REGLEMENT

Article 1

Le MOTO CLUB DU LITTORAL 59 organise une épreuve motocycliste inscrite au Championnat de France des Courses sur Sable de la Fédération Française de Motocyclisme. La 19^{ème} RONDE DES SABLES se déroulera les samedi 21 et dimanche 22 novembre 2015.

Article 2 – Définition

L'Endurance tout terrain sable se disputera en conformité avec les prescriptions des règlements de la Fédération Française de Motocyclisme, du Championnat de France des Sables et Trophée de France Dragon quads ainsi que du règlement spécifique de l'épreuve auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Article 3 : Circuit

La piste sera longue de 6500 m, sa largeur sera de 8 mètres minimum, sauf à l'emplacement de la chicane de pointage. Les courses se dérouleront dans le sens des aiguilles d'une montre.

Article 4 : Engagements, licences

Les engagements à l'épreuve de la Ronde des Sables 2015 se font sur le site internet « engage sport ».

Le droit d'engagement est fixé à 140 euros pour les motos ou les quads. Tarif spécial (120 euros) pour les licenciés du MOTO CLUB DU LITTORAL. Il ne sera pris en compte que les fiches d'engagement dûment complétées et accompagnées du droit d'engagement.

Pour les non licenciés, montant de l'engagement plus 85 € pour une licence une manifestation (prévoir certificat médical de moins de 6 mois et permis de conduire ou CASM)

Article 5 : Parking

Il ne sera autorisé qu'un véhicule par pilote inscrit à la 19^{ème} Ronde de Sables et il aura obligation de quitter le parking après avoir effectué son épreuve. Le pilote et ses accompagnateurs devront se soumettre à cette obligation pour la bonne organisation des différentes épreuves.

Article 6 : vérifications administrative et technique

Les vérifications administratives et techniques auront lieu sur le circuit selon horaires ci-joints.

Les concurrents devront impérativement présenter les documents suivants :

- permis de conduire ou certificat d'aptitude au sport motocycliste
- licence F.F.M. 2015, ou certificat médical de non contre-indication datant de moins de six mois pour la licence 1 manifestation (les photocopies de licence et/ou déclarations de perte ou de vol ne seront pas acceptées)
- carte d'identité ou passeport
- pour les MINEURS, présence obligatoire d'une personne agissant en qualité de père, de mère ou de tuteur avec une autorisation parentale et présenter à l'organisateur une pièce d'identité afin de vérifier le lien de parenté avec le pilote mineur.
- Un extincteur à jour de validité et plombé
- L'organisateur remettra à chaque concurrent, un moyen d'identification dont le port sera obligatoire durant l'épreuve. Il sera remis au pilote qui aura obligation de se présenter en personne aux vérifications administratives un bracelet pilote, un bracelet pannecauteur et deux bracelets mécaniciens.

Les sponsors présents sur les plaques et dossards sont obligatoires. Les machines devront porter les numéros de course sur les plaques : 3 pour les motos (avant, côté droit et gauche), 2 pour les quads (avant et côté droit)

Attention : tout concurrent qui sera surpris avant l'épreuve à circuler sur le parcours ou sur les dunes environnantes sera interdit de départ et ne pourra prétendre à aucun remboursement. Tout pilote ayant un comportement dangereux sur la piste ou en dehors sera exclu du classement. Les pilotes sont responsables de leurs accompagnateurs et de leur staff technique.

Article 7 : EQUIPEMENT DU PILOTE

Selon règles F.F.M en vigueur, vérification du casque et protection dorsale. Extincteur obligatoire + tapis environnemental

Article 8 : Chronométrage

Chaque pilote devra prévoir un chèque de caution de 200 €uros établi à l'ordre de la F.F.M.

Article 9 : Réclamation

Toute réclamation sera effectuée auprès du Directeur de course et sera accompagnée d'un chèque de 75 €uros à l'ordre de la F.F.M. et avec motif écrit par le pilote et dans la demi heure qui suit l'affichage des résultats.

Article 10 : Assurance

Le MOTO CLUB DU LITTORAL a contracté une assurance responsabilité civile organisateur, conforme à la législation en vigueur auprès de la compagnie GRAS ET SAVOYE.

Article 11 : Annulation, report de l'épreuve

Dans l'hypothèse où le départ de l'épreuve ne pourrait avoir lieu pour quelques motifs que ce soit, et de manière non exhaustive, le MOTO CLUB DU LITTORAL ne serait redevable envers les concurrents que du montant de l'engagement avec une retenue de 10 € pour frais de dossier. Dans tous les cas, les concurrents ne pourront prétendre à aucune indemnité.

Article 12 : PRIX

La distribution des prix aura lieu sur le circuit (voir horaires ci-joints)





PROGRAMME

19ème RONDE DES SABLES

HORAIRES VERIFICATIONS :

VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

ESPOIRS ET JUNIORS : vérification administrative et technique de 18 heures à 20 heures

SAMEDI 21 NOVEMBRE 2015

ESPOIRS ET JUNIORS : vérifications administrative et technique de 7 H 30 à 8 H 30

QUADS : vérifications administrative et technique de 9 H 00 à 12 H 00

MOTOS AMATEURS: vérifications administrative et technique de 13 H 30 à 18 H 00

DIMANCHE 22 NOVEMBRE 2015

CHAMPIONNAT DE FRANCE : Vérifications administrative et technique De 8 H 30 à 11 H 00

HORAIRES DES COURSES

SAMEDI 21 NOVEMBRE 2015

ESPOIRS : de 9 H 00 à 10 H 00

JUNIORS : de 10 H 30 à 12 H 00

REMISE DES PRIX : 13 HEURES

12 H 30 – 14 H 00 : REFECTION PISTE - PAUSE DEJEUNER

QUADS : de 14 H 00 à 16 H 00

17 H 00 : REMISE DES PRIX

DIMANCHE 22 NOVEMBRE 2015

MOTOS AMATEURS : de 9 H 30 à 11 H 30

11 H 30 – 13 H 00 : REFECTION PISTE - PAUSE DEJEUNER

CHAMPIONNAT DE FRANCE : de 13 H 30 à 16 H 00

17 H 00 - REMISE DES PRIX